

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

### **Présent(e)s :**

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

### **Absents excusés :**

LA PORTA Christophe donne procuration à DE MIRANDA Anne-Marie  
SAIPHOU Amélie

**Secrétaire de Séance :** Mme TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 17**

**Votants : 18**

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour : le règlement du City Park et l'inclusion numérique dans les médiathèques. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du dernier procès-verbal
3. Demande de subvention auprès du Département du Loiret pour l'aménagement d'un carrefour à feux tricolores
4. Demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret pour la sécurisation des écoles
5. Règlement du City Park
6. Inclusion numérique dans les bibliothèques et médiathèques du Loiret
7. Questions diverses

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Amélie TOTTEREAU-RÉTIF est désignée pour remplir cette fonction.

#### **2. Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal du 7 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Demande de subvention auprès du Département du Loiret pour l'aménagement d'un carrefour à feux tricolores**

Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur FAGOT.

Ce dernier précise que les travaux vont se situer au croisement de la rue de Châtre et de la rue de Patay, du fait de la création de 21 lots sur un terrain de ce secteur.

Pour améliorer la circulation rue de Châtre, cette dernière sera élargie à 5 mètres, avec enfouissement du fossé.

L'aménagement du carrefour permettra aussi de ralentir les véhicules sur la rue de Patay. La circulation sur cette voie départementale est de plus en plus intense et rapide.

Un esquisse a été présentée à la commission des Travaux sur l'aménagement de ce croisement avec des feux tricolores, avec une emprise sur le terrain des Pluviers pour élargir le croisement.

Après demande auprès du Département du Loiret, il est préconisé des feux tricolores fonctionnant par micro-régulation.

Madame PERROCHON demande s'il est possible de coupler le feu à un radar de vitesse.

Monsieur FAGOT précise que ce type de fonctionnement n'est pas autorisé.

Monsieur le Maire demande s'il est possible de prévoir le système de radar sans le mettre en fonctionnement, dans le cas où la législation changerait dans un avenir proche.

Vu l'estimation des travaux dont le montant est de 48 720 euro HT,

Vu les plans réalisés par la société INCA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la demande de subvention à hauteur de 80% de la dépense engagée auprès du Département du Loiret pour un projet d'intérêt communal et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette demande.

### **4. Demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret pour la sécurisation des écoles**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame HAMEAU.

Cette dernière explique que la demande de subvention concerne la grille arrière de l'école élémentaire. Un élève en situation de handicap sera en élémentaire à la prochaine rentrée, dans la classe de la directrice. De ce fait, son accompagnement nécessite nombreux intervenants et donc la directrice devrait s'absenter pour aller ouvrir la grille. Il n'est pas envisageable de laisser une classe seule. C'est pourquoi il est envisagé d'installer un visiophone avec une serrure électrique.

Madame TOTTEREAU-RETIF demande si l'élève est assisté par un AVS.

Madame HAMEAU lui confirme la présence d'un AVS aux côtés de l'élève.

Vu le montant du devis de la société MARION Fermetures d'un montant de 2 664 euro HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la demande de subvention, à hauteur maximal autorisé soit 50% de la dépense engagée, auprès de la Préfecture du Loiret au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette demande.

### **5. Règlement du City Park**

Vu la réalisation récente d'un city park et d'un anneau de course à pied,

Vu la proposition de règlement,

Considérant qu'il sera nécessaire d'établir un arrêté municipal afin d'éviter les rassemblements entre 23h et 7h,

Suite à des échanges sur le contenu des articles de ce règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le règlement proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette demande.

## **6. Inclusion numérique dans les bibliothèques et médiathèques du Loiret**

Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'avoir un ordinateur supplémentaire par le Département du Loiret dans le cadre de l'inclusion numérique.

Monsieur GOUACHE demande si une contrepartie existe.

Monsieur le Maire lui précise que le Département demande simplement que les personnes venant faire des démarches sur informatique soient guidées à minima.

Vu l'engagement du Département du Loiret dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour Tous » dans une démarche d'inclusion numérique via un réseau de bibliothèques/médiathèques Loirétaines volontaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** la sollicitation d'une donation par le Département du Loiret d'un ordinateur dans le cadre de l'appel à projets pour l'inclusion numérique dans les bibliothèques/médiathèques du Loiret, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette demande.

## **7. Questions diverses**

- Projet crèche et agrandissement de l'école maternelle : Monsieur le Maire précise qu'en se renseignant auprès des communes du regroupement scolaire, il s'aperçoit que des lotissements sont en cours de construction. Madame HAMEAU précise qu'avec Madame TOTTEREAU-RETIF, elles avaient visité plusieurs crèches et que le reste à charge d'une crèche est très élevé.

Madame HAMEAU informe le Conseil Municipal qu'à la prochaine rentrée, il y aura une cinquième classe de maternelle qui sera installée dans les locaux de l'école élémentaire. Des complications logistiques, pédagogiques et d'encadrement vont apparaître telles que la présence d'une ATSEM à temps complet, la garderie du matin ou bien le centre de loisirs.

Les futurs logements dans les commune du regroupement scolaire vont poser un problème d'accueil à l'école maternelle mais aussi au restaurant scolaire. Pour cela, il faut envisager un agrandissement de l'école maternelle et du restaurant scolaire. En ce qui concerne les écoles élémentaires du regroupement, des salles sont libres et pourront au besoin accueillir une classe de niveau élémentaire. Ces travaux seront uniquement à la charge de la commune de Huisseau-sur-Mauves.

Madame HAMEAU souligne la nécessité de lancer cette année une étude de faisabilité pour l'école maternelle et le restaurant scolaire. Une somme sera allouée sur le budget primitif 2023.

Madame HAMEAU précise que la commune a la chance d'avoir un terrain qui jouxte l'école maternelle dont la taille avoisine les 1000 mètres carrés.

- Médecins :

Monsieur le Maire précise que notre médecin est toujours en arrêt. La date de son retour n'est pas encore communiquée. Le Comité Professionnelle du Territoire Santé de l'Ouest a édité une fiche d'identification des patients qui n'ont pas ou plus de médecin traitant. Cette fiche est à remplir en mairie et à transmettre au CPTS. Monsieur FAGOT demande pour quelle occasion est faite cette fiche : urgence médicale ou consultation simple. Monsieur le Maire précise que c'est pour les urgences médicales. Monsieur GOUACHE va modifier les informations sur le site internet.

- City Park :

Monsieur le Maire sollicite les élus sur le devenir des deux conteneurs.

Madame TOTTEREAU-RETIF signale que l'emplacement actuel des conteneurs cache le city park et va favoriser les actes délictueux et dangereux. La Commission Scolaire a transmis ses études à la Commission Travaux. La commission Scolaire a travaillé sur ce sujet. Elle propose

de le faire taguer par un professionnel ou voir avec le centre de loisirs et aussi de déplacer les conteneurs au plus près du Vivier.

Après discussions, madame HAMEAU propose un compromis : un près du Vivier pour le club de football, et l'autre près du cabanon pour les services communaux.

Monsieur FAGOT précise que les deux conteneurs ont été déplacés de manière provisoire afin de pouvoir commencer les travaux sur la plateforme du city park.

- Inauguration et dénomination du city park : Madame TOTTEREAU-RETIF rappelle que la commission a envisagé d'inviter Marie-Amélie LEFUR, championne paralympique pour l'inauguration. A ce jour, pas de retour. Madame HAMEAU précise que l'inauguration se fera aux beaux jours.

Monsieur le Maire souhaite qu'un nom soit donné au city park. Monsieur le Maire propose « Samuel Paty », en raison du lien avec les écoles. Monsieur GOUACHE signale qu'il faut mettre une plaque commémorative avec des précisions sur la personne. Sinon son nom tombera dans l'oubli.

Monsieur le Maire précise que nous ferons la même chose pour la salle paroissiale.

- FNACA : une invitation de la FNACA a été reçue en mairie pour le dimanche 19/03 à 10h30 à la mairie de Meung sur Loire.

- Restauration du tableau et de son cadre : Monsieur le Maire rappelle que le tableau « l'adoration des bergers » nécessite une restauration. Un appel d'offre a été lancé. Trois personnes sont venues voir le tableau. Leurs devis sont attendus pour fin mars.

Il précise que suite à une demande de Monsieur de ROBIEN, il serait opportun de faire classer la toile de la chapelle aux soldats qui se trouve à l'église afin de pouvoir solliciter des aides financières. Le Crédit Agricole, en partenariat avec la Fondation de France et la Fondation du Patrimoine, peut subventionner une demande mais il faut que ce soit pour plusieurs œuvres. Monsieur le Maire propose d'y adjoindre les tableaux, le Pèlerin de l'église de Saint Jacques de Compostelle, un Christ du 17<sup>e</sup> siècle et la statue de Saint Roch du Creux. Le classement permettra de protéger ses œuvres.

- Madame TOTTEREAU-RETIF informe le Conseil Municipal qu'elle a beaucoup de retours positifs sur le City Park sur sa qualité et sa solidité. Toutefois, elle demande la date de finition de l'anneau de course. Madame HAMEAU précise que la date annoncée était fin mars. Monsieur FAGOT complète en annonçant que le fournisseur a un problème de livraison de peinture.

Monsieur FAGOT demande si des poubelles ont été prévues autour du City Park. Madame HAMEAU va vérifier les devis.

- Lave-vaisselle dans la salle des fêtes : madame TOTTEREAU-RETIF rapporte une question de madame SAIPHOU sur la possibilité d'investir dans un lave-vaisselle pour la salle des fêtes. Monsieur FAGOT informe qu'il est possible de mettre un lave-vaisselle. Monsieur SOUCHET est contre l'achat d'un lave-vaisselle car les utilisateurs sont peu précautionneux et vont mettre la vaisselle sale avec des morceaux dedans. D'ici 1 mois les canalisations vont être bouchées. Par rapport au nombre d'utilisateurs, il n'est pas indispensable d'effectuer cet achat. Toutefois monsieur SOUCHET propose de changer le piano. Monsieur SENEÉ est d'accord pour changer le piano.

La séance est levée à 21h30

Prochaine séance du conseil municipal : mardi 28 mars 2023 à 20h30 en mairie

Signature des conseillers présents / absents ayant donné pouvoir

<b>NOMS – Prénoms des Conseillers</b>	<b>Présent (e)</b>	<b>Absent(e) / pouvoir à</b>	<b>Signatures</b>
BOTHEREAU Jean-Pierre	X		
FAGOT Hervé	X		
HAMEAU Véronique	X		
ROUSSARIE Jean-Paul	X		
GOUACHE Guy	X		
GAY Michelle	X		
de ROBIEN Philippe	X		
SOUCHET François	X		
SENÉE Régis	X		
PUYRENIER Alain	X		
CARO Véronique	X		
L'HELGOUALC'H Nadège	X		
PAIN Sylvie	X		
DE MIRANDA Anne-Marie	X		
RIVIERRE Aurélien	X		
PERROCHON Elodie	X		
LA PORTA Christophe		Donne procuration à Madame DE MIRANDA Anne-Marie	
TOTTEREAU-RÉTIF Amélie	X		
SAIPHOU Amélie			